



La DSNA : des métiers et des corps

Ce Service à Compétence Nationale est le plus connu et le plus emblématique de la DGAC. Il est aussi le plus gros. Même si sa vitrine est le contrôle aérien, qu'il soit en route, d'approche ou d'aérodrome, il existe un nombre important de métiers qui concourent au fonctionnement du Prestataire de Services de la Navigation Aérienne français. Historiquement, tous les corps de la DGAC peuvent y exercer mais, depuis quelques temps, il est devenu difficile, pour certains, d'évoluer, de connaître un déroulement de carrière satisfaisant, de progresser ou de trouver des débouchés.

LA RUPTURE D'UNE DÉMARCHE ÉQUILIBRÉE

Les TSEEAC ont toujours occupé des fonctions variées au sein de la DSNA, que ce soit dans le domaine opérationnel ou dans les études. La polyvalence des TSEEAC et les parcours variés au sein de la DSNA comme des autres services de la DGAC leur donnent un savoir-faire appréciable et apprécié. Parallèlement, l'élévation du niveau des agents à l'entrée du corps et les améliorations de la formation initiale leur permettent d'assurer des fonctions de haut niveau. Pourtant, depuis 3 - 4 années, les déroulements de carrière et les débouchés deviennent très difficiles.

Nous ne reviendrons pas, ici, sur le contrôle d'aérodrome, où la question se pose de savoir combien il restera de terrains TSEEAC dans les années à venir, mais la problématique est la même pour les autres services.

Combien restera-t-il de TSEEAC à la DSNA et combien auront des postes à responsabilité ?

Les BRIA ont été fermés sans étude préalable ni critère technique (une liste de noms, tout simplement !) sans contrepartie, sans outil performant et sans garantie d'un armement suffisant de ceux qui perdureront (... combien de temps ?).

ET POURTANT ...

Peu avant le protocole 2010, l'UTCAC avait engagé une démarche d'identification et de valorisation des métiers des TSEEAC de la DSNA, de **tous les TSEEAC** de la DSNA.

Première étape : Changer le vocabulaire

Les *assistants* de classe sont devenus, grâce à l'action de l'UTCAC, des *spécialistes*.

Comme à chaque fois que l'UTCAC initie une action, les critiques sont allées bon train. Pourtant, cette évolution était autant utile que la transformation des *assistants* de classe en DSAC en *inspecteurs de surveillance*.

Professionnalisation et valorisation sont essentielles pour la reconnaissance des métiers.

Deuxième étape : Rendre la progression indemnitaire automatique

Dans le même temps, les changements de taux de primes soumis à l'avis des chefs de services (*et dont les pourcentages devaient être négociés à chaque protocole*) sont devenus automatiques.

Ce régime devait, au final, être complètement aligné sur celui des inspecteurs de surveillance (+1 taux d'EVS) mais, là encore, les mêmes syndicats ont préféré le dumping.

Résultat : sous couvert de « les TSEEAC n'ont pas plus que les autres », ils ont bloqué cette réforme **attendue et justifiée**.

Faute d'avoir prévu au moins un renfort en personnel dans ces BRIA, celui de Bordeaux a été contraint à la grève tant il était surchargé sans personnel supplémentaire.

Honteux et scandaleux !!!

Et, que dire de la façon dont le BRIA de Lyon (H24) initialement préservé a été, subitement, supprimé dans la dernière version du protocole ?!

Quant à la politique « basses couches », elle prévoyait de périmériser environ 15 approches dans une **réforme globale** : les TSEEAC se voyaient proposer des débouchés sur des aérodromes dont l'approche était transférée. On parlait par ailleurs de confier à cette occasion quelques niveaux d'attente aux TSEEAC : un transfert de compétences en quelque sorte.

Hélas :

Les confédérations ont préféré sacrifier les TSEEAC ! Elles ont échangé des fermetures « sèches » d'aérodromes TSEEAC et de BRIA (en plus des délégations) contre le sauvetage et la sanctuarisation des approches.

Troisième étape : Création d'un GT licence

Enfin, l'UTCAC a demandé et obtenu la création d'un GT pour identifier les métiers des TSEEAC s'inscrivant dans la logique ESARR5.

Les confédérations, qui prétextaient que la réflexion ESARR5 avait déjà eu lieu avec la licence ATSEP (*les IESSA étaient servis !*), se sont opposées, mais n'ont pas réussi à stopper ce GT.

Quatrième étape : licence ANSO

Chacun s'en souvient, le protocole 2010 prévoyait la mise en place d'une licence pour les TSEEAC de la DSNA.

Extrait du protocole 2010 - §2.2.4.3 page 56 :

« Autres métiers de la navigation aérienne liés à la sécurité aérienne
Les travaux menés pour la généralisation et la systématisation des méthodes ESARR5 appliquées aux fonctions assurées par les TSEEAC, autres que celles de contrôleur aérien, conduiront à une meilleure formalisation des compétences et des exigences de formations initiale et continue associées à ces fonctions. Un groupe de travail étudiera les conditions d'une uniformisation des conditions générales de compétence et de formation ainsi définies dans le cadre d'un nouveau dispositif de licence d'opérateur de navigation aérienne, tout en respectant le principe de polyvalence du corps. Il rendra ses conclusions et propositions avant la fin de l'année 2011 pour viser une mise en œuvre sur la durée du protocole. »

Quelqu'un l'a repris dans le protocole 2013 ? Quelqu'un en reparle ? ... Non !! Il est vrai que cela ne concerne que les TSEEAC ...!!

UNE PLACE POUR TOUT LE MONDE ET CHACUN À SA PLACE

Côté débouchés, il est de plus en plus difficile pour un TSEEAC, mais aussi pour un IEEAC, d'occuper des postes d'encadrement ou d'expertise dans les services de la DSNA.

Nous ne voulons évincer ni nos voisins ni nos collègues pour avancer, mais nous ne pouvons admettre que les TSEEAC soient bons pour constituer des dossiers et assumer des responsabilités grâce à leur haut niveau de formation et à leur polyvalence, mais qu'ils sont indignes d'accéder à des emplois à responsabilité et donc à toute valorisation ou reconnaissance.

C'est pourtant trop souvent le cas en CRNA et dans les SNA, et la raison en est double :

- il faut trouver des postes HEA pour les ICNA,
- on ne mélange pas les torchons et les serviettes, comme l'ont expliqué les confédérations, pour qui les débouchés devraient être réservés aux catégories A !

Si nous pouvons comprendre que les agents veuillent dérouler leur carrière entièrement en accédant à ces

fonctions, il n'est pas normal d'écarter, a priori, certains corps et notamment les TSEEAC qui tenaient jusqu'ici ces postes avec compétence et assuraient ces missions correctement !!

C'est le cas aussi à la DTI alors que, jusque-là, les postes de cadres étaient régulièrement ouverts en recouvrement aux TSEEAC, et ce changement concorde (bizarrement) parfaitement avec la contestation ratée du protocole 2010.

La tentative de la CGT d'abuser les TSEEAC de la DTI en leur expliquant qu'elle faisait tout pour les défendre ne prend pas. Elle tente de se poser en victime aux côtés des TSEEAC et reprend à son compte la question de l'UTCAC : **pourquoi ces postes ouverts hier ne pourraient-ils plus l'être aujourd'hui ?**

Mais, la réponse est claire :

parce que les syndicats avec lesquels discute l'administration aujourd'hui poussent dans ce sens !

Au-delà des discours de façade, la promotion des agents n'est pas défendue.

Pire, les tenants du système y sont opposés :

- d'une part, ils gardent pour ceux qu'ils pensent le mériter les possibilités de promotion,
- d'autre part, ils surfent sur le mécontentement des agents qu'ils entretiennent eux-mêmes.

Si vous souhaitez être réellement défendus par un syndicat qui sait dire NON, votez UNSA aux prochaines élections !!

L'EUROPE

L'Europe pousse de plus en plus à une séparation structurelle (et non uniquement fonctionnelle) de la DSNA et de la DSAC. Par ailleurs, la commission exige des résultats identifiables dans la construction du FABEC et notamment en termes de performance.

Comme nous l'avons déjà écrit :

- La nouvelle commissaire européenne Violeta BULC, fraîchement nommée, a tenu un discours qui aurait pu être celui de son prédécesseur Siim KALLAS et a justifié les procédures engagées contre les états
- L'audit de standardisation que vient de terminer l'AESA, pointe une fois de plus le manque d'indépendance entre la DSAC et la DSNA.

Combien de temps résistera-t-on ?

Par ailleurs, chacun sait que toute la DSNA ne rentre pas dans le FABEC. Il y aura donc des traitements différenciés pour les petites approches, pour les terrains TSEEAC et

pour les services dits annexes (information aéronautique ...) pour lesquels la commission prône ouverture à la concurrence et privatisation.

Que deviendront les personnels chargés de l'information aéronautique, ceux chargés des procédures de circulation aérienne ?

Au-delà d'un éclatement de la DGAC, c'est celui de la DSNA qui pointe également !!

La question que vous devez vous poser aujourd'hui est :

Qui défendra les TSEEAC au moment crucial ?

Il est clair que les jours de la DGAC unie dont beaucoup se réclament dans un simple discours de façade sont comptés. L'autre question est :

Comment cela va-t-il se passer pour les personnels non ICNA ?

L'AVENIR

Il faut savoir que dans le cadre des économies de 51 Mds€ que le gouvernement a prévues, il est question d'une baisse de 400 à 500 agents à la DGAC jusqu'en 2017.

Si on tient compte du fait que :

- les CRNA font passer le trafic et sont sources de revenus,
- les approches sont intouchables jusqu'en 2025 grâce au protocole 2013,
- les signataires se sont vantés d'avoir réussi à limiter la baisse des effectifs ICNA jusqu'en 2017,

Si personne ne s'oppose :

Qui va payer la note ?

+ utile l'Unsa !